

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2018-26**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 11 décembre 2018

Nombre de membre du comité de direction : 26

Nombre de membre présenté ou représenté : 15

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Secrétaire de séance : Monsieur AEBISCHER

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Mesdames BURKI, MARTIN

Messieurs AEBISCHER, LUY

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : Messieurs ERNST, ETCHART, GRANCHAMP

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : Madame BUSSAT,

Messieurs BERTRAND, CHARLES, FEUILLET, LESAGE, MOUCHET, CHARLES, TSHIAM

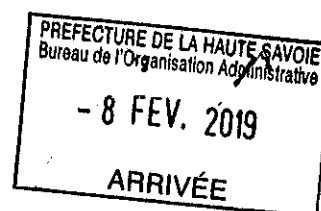
Membre excusés des élus Annemasse Agglo : Mesdames BERGER, MAGDELAINE,

Membre excusés des élus de la communauté de commune du Genevois : Messieurs BOCQUET, MUGNIER,

Membre excusés des socio professionnels : Messieurs LAURENT, CHUTIN, BOSSY

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames DLABAC, MARTINS, MERCIER, Monsieur GIRAUD

Invités présents : Madame MAISONNIAC et Monsieur LANGLOIS,



**OBJET : Approbation des tarifs salon de l'auto 2019**

*Vu les articles L133-3, L133-7 et L134-6 du code du tourisme*

*Vu l'article 3 des statuts de l'EPIC Monts de Genève Haute-Savoie, France qui prévoit que l'EPIC peut réaliser la commercialisation de services touristiques,*

*Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève Haute-Savoie, France qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,*

*Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,*

Considérant que le Salon de l'auto de Genève se déroulera du 7 au 17 mars 2019,

Considérant qu'à ce titre, l'OT des Monts de Genève met en place des navettes spéciales dédiées à la clientèle des hébergements partenaires (région d'Annemasse),

Considérant que l'OT des Monts de Genève étend cette offre de service aux clientèles de l'OT des Monts de Genève, se présentant aux guichets ou passant par la centrale de réservation ou par un partenaire extérieur,

Considérant que l'OT des Monts de Genève mettra en place sa propre billetterie pour les titres de transport,

Considérant que l'OT des Monts de Genève, dans le cadre d'un dépôt vente conventionné avec le prestataire de service, commercialisera :

- Des titres de transports gratuits pour un trajet aller/retour pour les clientèles des hébergements partenaires uniquement,
- Des titres de transports au tarif de 11 € TTC pour un trajet aller/retour pour les clientèles l'OT des Monts de Genève (guichets et centrale de réservation) et clientèles de partenaires,
- Des entrées au Salon de l'Auto 2019 au tarif de 11 € TTC par adulte, pour les clientèles l'OT des Monts de Genève, hébergeurs et partenaires,
- Des entrées au Salon de l'Auto 2019 au tarif de 9 € TTC par enfant de 6 à 15 ans inclus, pour les clientèles l'OT des Monts de Genève, hébergeurs et partenaires,
- Des titres de transports gratuits pour un trajet aller/retour pour les enfants de 0 à 5 ans.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

**APPROUVE** à l'unanimité la commercialisation par les Monts de Genève des billets précédemment cités,

**APPROUVE** à l'unanimité les tarifs présentés.

Mme. la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-préfecture de St Julien-en-Genevois

Le 11 décembre 2018  
affiché ou notifié le 11 décembre 2018

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.

La présidente  
Madame DEREMBLE

